

APRÈS LA 3^e QUEL CAP OU CAP AGRICOLE ?

Mars 2026

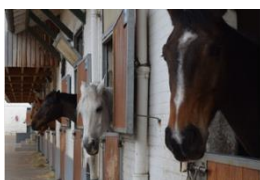
VOUS ALLEZ FAIRE DES VŒUX POUR LA RENTRÉE PROCHAINE. AU PRÉALABLE, POSEZ-VOUS CES QUESTIONS.

- Quel métier est fait pour moi ?
- Qu'est-ce qu'un CAP ? Qu'est-ce qu'un CAP agricole ?
- Apprentissage ou statut scolaire ?
- Comment trouver mon CAP ou mon CAP agricole ?
- À qui m'adresser si j'ai encore des questions sur mon orientation en CAP ou en CAP agricole ?



QUEL MÉTIER EST FAIT POUR MOI ?

DÉCOUVREZ « MA 1^{re} ANNÉE EN CAP ET CAP AGRICOLE »



→ Rendez-vous sur la page Onisep
[« Ma 1^{re} année en CAP et CAPa \(CAP agricole\) »](#).

→ Cliquez sur l'image du domaine professionnel
qui vous intéresse.

→ Prenez le temps de lire l'article.

→ Notez les informations qui vous intéressent.

→ Découvrez aussi d'autres domaines professionnels
et d'autres CAP.



Grâce à ce QR Code, accédez à la page
[« Ma 1^{re} année en CAP et CAPa »](#).

**QU'EST-CE QU'UN CAP ?
QU'EST-CE QU'UN CAP AGRICOLE ?**

CAP : certificat d'aptitude professionnelle.

CAP AGRICOLE : certificat d'aptitude professionnelle agricole.

1^{re} année de CAP

⚠ TEST DE POSITIONNEMENT

2^e année de CAP

3^e année de CAP

À RETENIR

- Le CAP et le CAP agricole préparent l'un et l'autre à un métier précis.
- Les études sont courtes et permettent de travailler rapidement.
- La poursuite d'études est possible en bac professionnel.



Grâce à ce QR Code, accédez à la [LISTE DES CAP ET DES CAP AGRICOLES.](#)

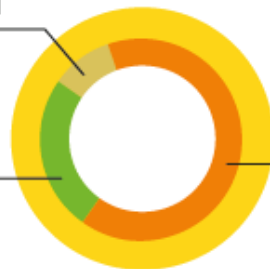


Grâce à ce QR Code, vous pourrez [EN SAVOIR PLUS SUR LES CAP AGRICOLES.](#)

En CAP ou
en CAP agricole

CONSOLIDATION,
AP (accompagnement personnalisé)
ET ORIENTATION

ENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX



ENSEIGNEMENTS
PROFESSIONNELS

À RETENIR

- Une majorité d'enseignements sont professionnels.
- Les enseignements généraux sont toujours présents.
- Il y a 12 à 14 semaines de stage pour un CAP en 2 ans et 5 semaines pour un CAP en 1 an.
- Sous statut scolaire (au lycée), chaque semaine de stage est gratifiée de 50 € en 1^{re} année de CAP et de 75 € en 2^e année, sous condition d'assiduité, à l'école comme en entreprise.
- Pendant la formation, la production d'un chef-d'œuvre est demandée.
Vous ignorez ce qu'est le chef-d'œuvre ? Parcourez la page Onisep « [Un chef-d'œuvre, ou projet, à réaliser en voie pro](#) » puis découvrez des exemples en images de chefs-d'œuvre de CAP sur la page « [Le chef-d'œuvre, ou projet, de voie pro en images](#) ».



APPRENTISSAGE OU STATUT SCOLAIRE ?

Vous pouvez préparer votre CAP ou votre CAP agricole dans différents lieux de formation, en apprentissage ou sous statut scolaire.

EN APPRENTISSAGE

EN CFA/EN ENTREPRISE

Si vous entrez en apprentissage, vous alternerez les enseignements théoriques en établissement scolaire et l'apprentissage du métier avec des professionnels :

- vous apprendrez le métier dans une entreprise ;
- les cours auront lieu dans un CFA (centre de formation d'apprentis) ;
- vous signerez un contrat ;
- vous aurez un salaire et des congés payés ;
- vous devrez trouver un employeur, avec l'aide de l'établissement, du CIO (centre d'information et d'orientation) ou encore des chambres consulaires (qui accompagnent les entreprises).

SOUS STATUT SCOLAIRE

EN LYCÉE PRO

Si vous postulez dans un lycée professionnel :

- vous apprendrez le métier en atelier, au lycée ;
- vous aurez des cours d'enseignements généraux, comme le français ou les mathématiques ;
- vous aurez des périodes de stage en entreprise ou dans une administration. Sous condition d'assiduité, à l'école comme en entreprise, chaque semaine de stage est gratifiée :
 - de 50 € en 1^{re} année de CAP,
 - de 75 € en 2^e année de CAP.

EN EREA

Si vous entrez dans un Erea (établissement régional d'enseignement adapté) :

- vous suivrez votre CAP ou votre CAP agricole à votre rythme, avec une aide personnalisée ;
 - le métier vous sera enseigné dans l'établissement ;
 - vous aurez des périodes de stage en entreprise ou dans une administration ;
 - vous serez en internat.
- À noter : vous pouvez aussi intégrer un LEA (lycée d'enseignement adapté).



→ Grâce à ce QR Code ou en cliquant sur la vidéo, découvrez la différence entre l'apprentissage et le statut scolaire.

INFO +

Quelles sont les aides qui existent pour les élèves et les apprentis en voie professionnelle ?

Lisez le dossier Onisep [Budget et aides financières et en voie professionnelle : ce qu'il faut savoir](#).

L'apprentissage vous intéresse ?

Le site [La bonne alternance](#) vous accompagne dans vos démarches.



COMMENT TROUVER MON CAP OU MON CAP AGRICOLE ?

1^{re} ÉTAPE

- Connectez-vous à la plateforme **Avenir(s)** avec vos identifiants Éduconnect ou Educagri sur la page [« Se connecter à Avenir\(s\) »](#).



2^e ÉTAPE

- Dans l'onglet « Ce qui m'intéresse », à la catégorie « Mes projets » puis à la rubrique « Les formations qui m'intéressent », cherchez les CAP ou les CAP agricoles qui vous intéressent grâce au **moteur de recherche Onisep des formations**.

Moteur de recherche Onisep des formations ↗

3^e ÉTAPE

- Cherchez dans la liste des spécialités de CAP et de CAP agricoles du **moteur de recherche Onisep des formations**, les CAP et CAP agricoles qui vous intéressent.

Diplôme ¹	Niveau
CAP.accessoiriste.réalisateur	CAP ou équivalent
CAP.accordeur.de.pianos	CAP ou équivalent

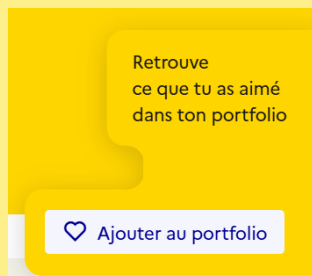
4^e ÉTAPE

- Consultez les fiches des CAP et CAP agricoles qui vous intéressent.



5^e ÉTAPE

- Ajoutez les fiches des CAP et des CAP agricoles qui vous intéressent dans votre portfolio pour les sauvegarder.



6^e ÉTAPE

- Vous retrouvez les fiches que vous avez sauvegardées dans l'onglet « Ce qui m'intéresse », catégorie « Mes projets », rubrique « Les formations qui m'intéressent ».



**À QUI M'ADRESSER SI J'AI ENCORE
DES QUESTIONS SUR MON ORIENTATION
EN CAP OU EN CAP AGRICOLE ?**

- **Discutez de vos projets avec votre famille ou vos tuteurs légaux et avec vos professeurs.**
- **Gardez le résultat de vos recherches, notamment dans votre portfolio Avenir(s),** qui est accessible avec vos identifiants Éduconnect ou Éducagri sur la page [« Se connecter à Avenir\(s\) »](#)
- **Vous pouvez contacter un psychologue de l'Éducation nationale** exerçant dans les Centres d'Information et d'Orientation (CIO). Trouvez un CIO près de chez vous sur cette [page Onisep](#).

Vous avez encore des interrogations ?

- Avec votre famille, votre tuteur ou tutrice, votre professeur principal ou professeure principale, votre professeur ou professeure documentaliste, **contactez « [Mon orientation en ligne](#) », le service des conseillers de l'Onisep.**
- **Le service est gratuit et accessible par mail, tchat et téléphone :** préparez vos questions, posez-les et notez les réponses.
- **Grâce à ce QR Code, accédez-y directement.**



MERCI de votre attention
et à bientôt sur [Onisep.fr](https://www.onisep.fr) et sur [Avenir\(s\)](https://www.avenir(s).fr) !